



Diminution de salaire au niveaux du taux horaire

Par **pierrot80**, le **13/02/2008** à **18:37**

Je travaille dans une entreprise qui vient de changer de logiciel de calcul des payes et depuis nos fiches de paye font apparaître une différence de notre taux horaire. Je m'explique : avant je gagnais 9.80€ de l'heure mais depuis le changement de logiciel je suis revenu à 9.79€ certes la différence est infime mais multipliée par le nombre d'ouvriers et par an les sommes sont considérables. Le motif donné par la direction à cette baisse de salaire est que le logiciel avait commis une erreur et qu'il a été rectifié. Il n'y a pas de différence sur le montant mensuel car je suis mensualisé et mon salaire de base (hors prime) est de 1358.00 pour 138.67 heures soit 9.7930338€. Ma question est : il est-il légal de nous diminuer notre taux horaire après un an environ ? Merci par avance, Pierre